



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Accompagnement du dispositif « Devoirs Faits » en éducation prioritaire

Table des matières

Présentation du protocole d'accompagnement	3
Synthèses des retours des IA-IPR-référents	5
Entretien avec le chef d'établissement	5
<i>Quelle complémentarité des actions d'accompagnement des élèves ?</i>	5
<i>Concernant la mobilisation des professeurs/associations/autres dans l'établissement : quelle articulation, quels leviers, quels freins ?</i>	8
<i>Concernant la participation des élèves : comment sont-ils incités, quelle évolution des groupes, y a-t-il une gradation des niveaux ?</i>	9
<i>Quel est le rôle du référent Devoirs Faits ?</i>	9
<i>Quelles sont les différentes modalités de mise en œuvre de Devoirs Faits ? (présentiel/ à distance ou en visioconférence...)</i>	10
<i>Quels besoins d'accompagnement ?</i>	10
Rappel de quelques principes extraits du vademécum <i>Tout savoir sur Devoirs Faits</i>	10
Perspectives et préconisations	11
Annexes	17
<i>Résultats du questionnaire « Devoirs Faits » proposé par un réseau aux élèves</i>	17
Ressources issues du PNF Devoirs Faits.....	20
<i>Parcours m@gistère académique « Enseigner en EP »</i>	20

Impulsé en 2017, le dispositif Devoirs Faits permet d'améliorer l'articulation entre les temps de classe et les devoirs, en même temps qu'il offre aux équipes l'occasion de rendre explicites les attendus des devoirs pour les élèves et pour leurs familles. Au terme de quatre années de déploiement dans l'académie, et alors que la crise sanitaire a rendu prégnante la question de l'autonomie dans le travail personnel de l'élève, particulièrement en éducation prioritaire, le référent académique Devoirs Faits et la référente académique Éducation Prioritaire ont élaboré un protocole d'observation et d'accompagnement des 16 REP et des 16 REP +. Les chefs d'établissement et les inspecteurs référents se sont fortement mobilisés pour dresser un bilan d'étape et formuler des préconisations issues de l'expérience du terrain.

Présentation du protocole d'accompagnement

Entre janvier et mai, une réflexion a donc été conduite au sein des réseaux d'éducation prioritaire afin d'observer et d'analyser les pratiques dans le cadre du dispositif Devoirs Faits selon le protocole suivant :

- Un entretien chef d'établissement / inspecteur, permettant de préciser les points clés du pilotage du programme Devoirs Faits ainsi que ses évolutions à venir ;
- L'observation conjointe des pratiques d'accompagnement en Devoirs Faits, afin de repérer les modalités spécifiques de chaque établissement ;
- Un retour vers les enseignants impliqués dans le programme, pour aider à la prise de distance et à l'intégration d'évolution du programme. Ce retour a pu être immédiat, en présentiel, ou bien différé et en distanciel.

1. Entretien avec le ou la principal(e) (environ 45 minutes) à partir de la trame de questionnement suivante:

- Quelle complémentarité des actions d'accompagnement des élèves ? (Devoirs Faits au sens large, incluant par exemple ce qui est pris en charge par d'autres dispositifs de soutien ou d'aide aux devoirs dans le cadre des cordées de la réussite, par exemple ou autre.)
- Concernant la mobilisation des professeurs/associations/autres dans l'établissement : quelle articulation, quels leviers, quels freins ?
- Concernant la participation des élèves : comment sont-ils incités, quelle évolution des groupes, y a-t-il une gradation des niveaux ?...
- Quel est le rôle du référent DF ? On pourra notamment cibler ces trois priorités en EP : la relation aux parents, l'articulation du travail hors classe et en classe et la relation aux intervenants.
- Quels besoins d'accompagnement ? (Rappel : mobilisation possible des FAEP (Formateurs académiques éducation prioritaire) sur la question du travail personnel, de l'autonomie, des mécanismes d'apprentissage notamment dans le cadre du dispositif AGAPé (Accompagner Grâce à la Parole des Élèves, déclinaison académique du dispositif grenoblois « Apprenance » que Sylvain Joly était venu présenter au séminaire DF en janvier 2020).

2. Participation à une séance CE/IA-IPR avec quelques points d'observation (45 min).

Selon le projet, on pourra associer le coordonnateur de réseau, le référent DF ou l'IEN de circonscription. On peut envisager d'observer 3 x 15 à 20 minutes en passant dans plusieurs groupes de DF.

Points d'observation	Commentaires
Composition et organisation du groupe (nombre, classes concernées pour cette séance, modalités de travail : individuel, coopératif, étayé...)	
Qui encadre le groupe ? Comment ? Y a-t-il des outils ? Si oui, lesquels ? (ex : plan de travail, aide à la mémorisation, fiche de liaison entre l'intervenant et le professeur prescripteur...) Y a-t-il une prise en charge spécifique des EBEP ?	
Que font les élèves ? Dans quel but ? <ul style="list-style-type: none">- de la méthodologie ?- du renforcement disciplinaire ?- des devoirs de pratique pour renforcer les acquisitions (applications, etc.) ?- des devoirs de préparation pour anticiper les acquisitions qui seront faites en classe ?- des devoirs de poursuite pour réinvestir ce qui a été vu dans d'autres situations ?- Des devoirs de réflexion relevant davantage de l'analyse et/ou de la créativité ?	
Autres	

3. Temps collectif (45 minutes ou plus)

Animation d'un conseil pédagogique, d'un temps de concertation ou autre, qui pourra être organisé à l'issue de l'observation ou différé. Ce temps de bilan et d'échanges sera l'occasion de revenir sur la plus-value du dispositif pour les élèves et pour les enseignants. On pourra également évoquer les retours/bilans à l'issue des conseils de classe.

Synthèse des retours des IA-IPR-référents

ENTRETIEN AVEC LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Quelle complémentarité des actions d'accompagnement des élèves ?

Les objectifs principaux visés par la mise en œuvre de ces dispositifs sont le développement de l'autonomie de tous les élèves, la confiance de chacun dans sa capacité à progresser et le renforcement des compétences disciplinaires et transversales. Devoirs faits s'articule ainsi avec différents ateliers tels D'col (qui s'arrête complètement à compter de la rentrée scolaire 2021 au profit de *Jules*), et des ateliers propres aux réseaux tels des ateliers de soutien (par exemple : « SOS maths » « SOS brevet », « passerelle CME/6e »...), mais aussi des ateliers au service de la maîtrise de la langue incluant le travail de l'oral ou celui de la fluence. Quelques réseaux proposent des groupes de Devoirs Faits thématiques.

Exemple dans un REP : organisation en 5 pôles d'accueil : numérique, scientifique, linguistique, littéraire et méthodologique. Sont inscrits 10-11 élèves maximum par groupe, sur une période d'un trimestre. Toutes les demandes parviennent à être satisfaites, à hauteur de deux heures par semaine en moyenne.

L'objectif global est de construire une transversalité dans l'accompagnement scolaire, avec en perspective l'orientation des élèves.

Il est pour cela nécessaire que les différents dispositifs et leurs outils soient bien connus et partagés par l'ensemble des équipes.

Pour permettre aux élèves de se rendre compte de cette prise en charge globale et d'avoir conscience de ce qu'ils apprennent, certains réseaux ont mis en place un journal des apprentissages : les élèves rédigent tous les soirs un journal qui précise ce qu'ils ont retenu de leurs apprentissages journaliers.

Beaucoup de configurations sont expérimentées, avec une majorité de créneaux d'une à deux heures en fin de journée, entre 15h et 17h 30. Le plébiscite du créneau méridien dépend du nombre de demi-pensionnaires et de la durée de la pause. La plupart des établissements propose des créneaux à l'année et l'inscription de ces créneaux dans l'emploi du temps permet un plus fort engagement, mais la question de la prévision des moyens et de la projection sur l'année scolaire est soulevée.

Un exemple d'articulation des dispositifs d'accompagnement en REP +

Dispositifs	Effectifs élèves	Incitation / inscription	Évolution des groupes	Gradation des niveaux
Ateliers « Développer mes compétences » Proposent des projets sur 6 séances : atelier sciences : astronomie/ codage/anglais/ maths/LCA	6ème : 60 élèves 5ème : 40 élèves	Obligatoire	Possible	<u>Objectif</u> : chaque élève travaille, à son rythme, dans le cadre de situations nouvelles et stimulantes, les compétences transversales et disciplinaires mobilisées par les activités proposées.
« DF »	90 élèves inscrits Fréquentation plutôt par des élèves de 6 ^{ème} et 5 ^{ème} .	<u>En début d'année pour les élèves de 6^{ème}</u> : Liaison CM2-6 ^{ème} : diagnostic fait par la coordonnatrice de niveau et incitation des élèves à aller à DF. Par ailleurs, tous les professeurs principaux ont appelé les parents des enfants en difficulté pour les inciter à y aller. <u>Par la suite</u> : La cellule GPDS (groupe de prévention du décrochage scolaire) se réunit tous les 15 jours par niveau pour identifier les élèves qui doivent être incités à participer à DF. <u>Modalités d'incitation</u> : appel des familles, les plages DF sont inscrites dans l'EDT. <u>Remarque</u> : certains élèves y vont de leur propre initiative.	Oui, tous les quinze jours, en fonction des retours de la cellule GPDS.	<u>Objectif</u> : Faire le travail pour le lendemain et/ou s'avancer dans le travail de la semaine. Ponctuellement les élèves volontaires de 4 ^{ème} et de 3 ^{ème} peuvent venir pour y réviser une évaluation.
Tutorat		Idem que pour « DF ».	Retours cellule GPDS (groupe de prévention du décrochage scolaire).	<u>Objectif</u> : accompagner l'élève dans la construction de son parcours éducatif. Axe privilégié = le projet d'orientation.

Un autre exemple d'articulation des dispositifs d'accompagnement en REP +

	Nombre d'élèves concernés	Nombre d'heures	Nombre d'enseignants impliqués
Devoirs faits	211 élèves	23h par semaine	13 enseignants (dont 1 AED prépa-pro)
Accompagnement éducatif (depuis plusieurs années)	22 élèves Tous niveaux	4h par semaine (2h par élève)	5 adultes 2 projets : guitare, et « lecture et journal »
Accompagnement des élèves non lecteurs (1ère année)	8 élèves (tous niveaux) Nb d'élèves fixé au départ	2h par semaine	1 enseignante de maths (ex PE)
Lutte contre le décrochage (2e année)	Environ 10 (5e et 3e) Choisis par le professeur principal et une commission. Par périodes de 6 semaines. Élèves volontaires et contrat avec les familles	6h, hors cours : - 1h concentration - 1h écriture - 2h maths sciences - 2h orientation	4 enseignants, coordonnés par la CPE Un bilan est fait à chaque vacance.

Pour Devoirs Faits :

Les élèves sont désignés par le professeur principal, pour une période (entre vacances).

Les créneaux sont :

- 7h30 (avant les cours) tous les jours
- 13h – 14h
- 17h – 18h
- Ou dans les plages libres dans les emplois du temps des élèves

Concernant la mobilisation des professeurs/associations/autres dans l'établissement : quelle articulation, quels leviers, quels freins ?

La participation des professeurs à Devoirs faits est très variable selon les collèges mais on note un engagement globalement croissant et une volonté, quand c'est possible, que les professeurs de la classe, dont le professeur principal, prennent en charge les élèves en Devoirs Faits : l'adhésion est alors plus forte.

Les AESH, les AED et AED pré-pro sont également partie prenante. Dans le cadre des cordées, les étudiants peuvent prendre en charge des ateliers d'aide aux devoirs (étudiants de MBS, de l'UPVD etc.). Plusieurs réseaux mobilisent également des services civiques, des membres de la réserve citoyenne et des associations (@dela Fraternité, AFEV etc.). Un exemple de collège faisant appel à un parent d'élève est à signaler.

Participation de professeurs des écoles

Dans plusieurs réseaux, on note la participation de professeurs des écoles du réseau, ce qui permet de favoriser la continuité pédagogique entre le premier et le second degré. Un réseau relève ainsi que la présence de professeurs des écoles au sein des dispositifs « vacances apprenantes » et « Devoirs Faits » facilite l'élaboration de séquences communes entre les professeurs du premier et du second degré notamment en français, et permet de créer du lien entre les différents acteurs de la liaison école-collège. Le dispositif Devoirs Faits contribue alors à la liaison inter-degré et favorise l'échange de pratiques. Dans ce réseau, les professeurs de physique-chimie et celui de technologie interviennent en école élémentaire, suite aux échanges avec leur collègue du premier degré lors des différents dispositifs. Par ailleurs, intervenir au sein du dispositif Devoirs Faits permet à l'enseignant du premier degré d'avoir une analyse réflexive sur sa propre pratique pédagogique au regard du retour des acquis des élèves en sixième.

Accompagnement des intervenants et des partenaires

Un cadrage académique concernant le financement des associations est souhaité. Par ailleurs, l'articulation entre Devoirs Faits et l'offre portée par les associations d'accompagnement à la scolarité ou les médiathèques doit être explicitée : des retours de certains intervenants d'associations font état de difficultés rencontrées pour aider les élèves dans la réalisation des devoirs, généralement liées à un manque de lisibilité des attentes des enseignants concernant les devoirs qu'ils proposent aux élèves.

Plus globalement, la communication auprès des intervenants, l'explication des enjeux du dispositif et la mise à disposition de ressources sont nécessaires pour que le dispositif soit pleinement efficace et ne s'assimile pas à de l'étude surveillée. La mise à disposition d'outils est à encourager : certains réseaux ont pu ainsi mettre à disposition des services civiques et des AED qui interviennent des diaporamas, des livrets de présentation ou des banques d'activités.

Propositions

Un réseau propose de mettre en place une réunion d'harmonisation en début d'année pour expliquer le fonctionnement du dispositif et les attentes aux différents intervenants et dans le but d'uniformiser les pratiques des enseignants engagés dans Devoirs Faits.

Des enseignants souhaiteraient davantage de retours sur le dispositif, que ce soit en conseil de classe ou en salle des professeurs. Un collège relève en effet que finalement, rares sont les occasions où les progrès des élèves sont remarquables, soulignés et encouragés. Pour que ces retours puissent être faits, il conviendrait d'accentuer le lien avec le professeur principal de la classe, les enseignants de l'élève inscrit au dispositif ainsi que le professeur en charge du créneau.

Concernant la participation des élèves : comment sont-ils incités, quelle évolution des groupes, y a-t-il une gradation des niveaux ?...

Différentes campagnes d'information ont lieu en amont du lancement de Devoirs Faits, avec une incitation forte à destination des 6^e. Plusieurs réseaux se saisissent également de la rencontre des CM2 et des réunions de rentrée pour présenter le dispositif et dédramatiser ainsi le travail personnel au collège. Afin d'encourager, de rassurer et d'expliquer, une invitation à une séance est parfois proposée, à laquelle peuvent aussi participer les parents. Outre le volontariat, les élèves peuvent aussi être plus fortement incités. On constate généralement un assez haut taux de participation en 6^e /5^e mais une érosion ensuite, moindre toutefois pour l'accompagnement au brevet.

Majoritairement, les groupes sont modulés sur l'année, après les bilans ou aux vacances. Un réseau propose une jauge maximale de 8 élèves pour faciliter l'accompagnement. Divers documents de contractualisation sont mis en place entre l'élève, la famille et le collège pour chaque période (de 6 à 8 semaines selon).

Le recrutement peut se faire en particulier :

- à l'issue du conseil de classe par une incitation explicite adressée aux parents avec le bulletin. Le conseil de classe doit en effet être le moment privilégié pour discuter de l'évolution des élèves inscrits et proposer l'inscription au dispositif aux élèves qui en auraient besoin.

- à l'issue des réunions du GPDS (groupe de prévention du décrochage scolaire) ou, ailleurs, de GSED (groupe de suivi des élèves en difficulté qui, dans un réseau, réunit tous les mois, mois et demi CE ou CEA, CPE, PSYEN, et coordonnateur de niveau qui prend l'avis des professeurs principaux) : est alors adressée à la famille une recommandation d'inscription à Devoirs Faits. Ainsi le dispositif peut-il être proposé à tout élève repéré en difficulté.

Il serait utile de penser un outil de communication pour les familles les plus éloignées de l'école, en lien avec la réflexion actuelle du cercle d'études Grande Pauvreté et Réussite Scolaire.

Quel est le rôle du référent Devoirs Faits ?

Le référent Devoirs Faits est souvent le ou la principale adjointe, un CPE ou un professeur, avec ou sans IMP. Son rôle est essentiellement un rôle de liaison par rapport à l'assiduité, à l'interface des parents, des professeurs principaux et des intervenants. Les missions sont plus organisationnelles que pédagogiques, ce qui est relevé comme un manque et pourrait faire l'objet d'un temps de concertation en Rep + ou être formalisé par une lettre de mission.

La mission du référent se décline comme suit :

- des tâches d'organisation : suivi des élèves (l'absentéisme peut être important, notamment en fin de journée), gestion des outils de liaison avec les prescripteurs, bilan des élèves inscrits et suivi des résultats de ceux-ci pour évaluer l'effet du dispositif ;

- la coordination pédagogique, qui peine encore à trouver sa pleine dimension autour d'une réflexion commune concernant les tâches à faire en Devoirs Faits, le retour en direction du prescripteur, le travail sur les représentations des enseignants, sur l'explicitation, et plus largement, les compétences des élèves.

Se pose aussi pour le référent Devoirs Faits la question du rapport au travail des élèves plus « fuyants » ou réfractaires, pour passer de l'obligation à l'intérêt de s'inscrire durablement dans ce dispositif.

Quelles sont les différentes modalités de mise en œuvre de Devoirs Faits ? (présentiel/ à distance ou en visioconférence...)

Le présentiel est très majoritairement privilégié, au sein du collège. Un réseau envisage le clavardage, un autre a expérimenté une tentative pour délocaliser/externaliser dans les écoles (afin de se rapprocher des domiciles des élèves), avec l'implication des professeurs d'écoles, mais la crise sanitaire n'a pas permis de mener ce projet jusqu'au bout.

Quels besoins d'accompagnement ?

Le dispositif Devoirs Faits pose la question du travail personnel sous deux angles : l'articulation entre le travail en classe et hors la classe, et l'accompagnement différencié des élèves, mais il n'y a pas partout de réflexion formalisée sur le contenu de Devoirs Faits ni sur les moyens de mesurer son efficacité.

Le confinement et la nécessité de mettre en place la continuité pédagogique ont toutefois favorisé la conduite d'une réflexion en équipe disciplinaire et interdisciplinaire pour une harmonisation des attentes (par discipline, et par classe...).

Plusieurs accompagnements et formations sont envisagés ou envisageables par les FAEP (Formateurs Académiques Éducation Prioritaire), par des interventions ponctuelles ou suivies sur les mécanismes d'apprentissage, les compétences à mettre en œuvre dans le cadre de Devoirs Faits, le travail personnel (cognition, organisation). Les corps d'inspection et le réseau des IA-IPR Référents constituent également des appuis sur ces différents champs et sur des champs plus disciplinaires.

Plus pratiquement, ont émergé les demandes suivantes :

- besoin d'un accompagnement pour gérer le financement des créneaux Devoirs Faits (notamment les partenaires) ;
- besoin d'un outil pour évaluer la plus-value du dispositif (à croiser avec des questionnaires élèves et des indicateurs de climat scolaire);
- souhait de pouvoir mutualiser les pratiques et les expériences.

RAPPEL DE QUELQUES PRINCIPES EXTRAITS DU VADÉMÉCUM *TOUT SAVOIR SUR DEVOIRS FAITS*

<https://eduscol.education.fr/document/923/download>

Avant la séance :

C'est dans la classe que l'apprentissage se fait prioritairement où l'enseignant :

- explicite les attentes des devoirs qu'il donne aux élèves et indique les éléments à mémoriser, les points à travailler particulièrement et les méthodes de travail à mobiliser ;
- explicite en particulier les objectifs d'apprentissage et donne du sens aux devoirs : mémorisation, exercices d'application, situations de réinvestissement ;
- fait des retours réguliers sur l'apprentissage, après avoir observé ses élèves face à une tâche, afin de préparer les devoirs que les élèves auront à faire.

Pendant la séance :

Il ne s'agit pas d'un cours supplémentaire, mais bien d'un temps dédié à la réalisation des devoirs. Pour favoriser l'autonomie des élèves, on peut :

- expliciter les objectifs d'apprentissage et donner ainsi du sens à leur travail, aider l'élève à formaliser les enjeux du travail à faire : que comprend-il de ce qu'il doit faire après lecture de la consigne ? Que doit-il avoir réalisé une fois le travail fini ?
- faire prendre conscience à l'élève de la manière dont il travaille, dont il mémorise,

- dont il organise sa pensée, dont il peut envisager différentes stratégies pour surmonter une difficulté ;
- encourager la coopération entre élèves (petits groupes, tutorat d'élèves) ;
 - à certains moments, laisser les élèves organiser leurs modalités de travail.

Après la séance :

- Articuler Devoirs faits et le temps de travail personnel, d'approfondissement ou de lecture à la maison ;
- Assurer une transmission fluide des informations utiles à chacun ;
- Faire un retour au professeur de la classe sur les difficultés récurrentes qui nécessitent une reprise en classe ;
- Faire réfléchir les élèves sur les apports de ce travail personnel au regard des apprentissages qu'ils sont en train de conduire pour leur donner du sens et favoriser le réinvestissement.

PERSPECTIVES ET PRÉCONISATIONS

La synthèse des bilans rédigés par les inspecteurs et les chefs d'établissement permet de dégager les perspectives et les préconisations suivantes :

Impulser une réflexion collégiale sur le travail personnel de l'élève et les enjeux didactiques de Devoirs Faits pour construire son organisation et le lien avec les parents et les intervenants.

Mettre en place une coordination accrue entre les enseignants intervenant dans le cadre de Devoirs faits et le quotidien du cours ordinaire.

Permettre la connaissance, par l'intervenant, des attendus quant aux modalités de révision pour chaque discipline et pour le niveau concerné.

Faciliter l'accès à la leçon correspondant au travail demandé et à des ressources offrant la possibilité de proposer des exercices d'approfondissement.

Privilégier, dans la mesure du possible, les enseignants de la classe comme intervenants.

En REP +, structurer les temps de concertation pour permettre, entre autres, davantage de coordination pédagogique du dispositif Devoirs Faits.

Interroger la durée des créneaux Devoirs faits pour l'adapter aux besoins des élèves.

Au cours des séances de Devoirs Faits

Interroger l'engagement de l'élève et, au-delà de la compréhension de la consigne, s'assurer qu'il n'est pas que dans le « faire » mais qu'il a conscience qu'il est en train d'apprendre, de réviser, de préparer...

Développer le tutorat entre élèves, encourager la coopération.

Généraliser l'auto-évaluation.

Garder une trace du travail de l'élève, recourir à une fiche ou à un cahier de Devoirs Faits.

Mobiliser les outils et les espaces

Envisager un espace numérique de ressources spécifiques à Devoirs Faits (classeur ENT, espace de dépôt sur le réseau de l'établissement...) accessible facilement aux intervenants pour permettre aux enseignants d'échanger sur les devoirs, la mise en œuvre du travail à faire, et augmenter la clarté de la prescription pour les élèves.

Rendre accessible le cahier de texte de la classe aux intervenants afin de leur permettre d'avoir une vue complète et d'anticiper certains devoirs nécessitant une préparation sur le plus long terme.

Mobiliser, si c'est possible ou pour certains créneaux de Devoirs Faits, des salles spécifiques permettant l'accès à plusieurs ordinateurs et la mise à disposition de ressources.

Utiliser, le cas échéant, la salle informatique ou le CDI pour certaines séances.

Suivi des élèves dans le dispositif

Contractualiser l'engagement des élèves sur un temps plus court qu'annuel (par exemple trimestriel ou semestriel, avec évaluation lors du conseil de classe), avec actualisation des listes pour chaque période permettant un appel électronique au même titre que pour les heures d'enseignement.

Valoriser l'engagement des élèves dans le dispositif avec mention systématique sur le bilan périodique, voire faire apparaître Devoirs Faits comme « discipline » à part entière (indicateur de suivi du dispositif).

Repenser les outils de liaison afin d'en faciliter la prise en main par les différentes parties et la communication entre eux (en envisageant une fiche de suivi numérisée par exemple).

Et quand ils n'ont rien à faire ?

Certains élèves ne travaillent pas pendant les séances de Devoirs Faits car ils disent ne rien avoir à faire, et d'autres se détournent du dispositif. Il s'agit donc de profiter de ce temps mis à disposition pour développer l'autonomie et les compétences mais aussi donner envie aux élèves de fréquenter Devoirs Faits.

Un réseau a notamment réfléchi à cet enjeu et formule les propositions suivantes :

Mettre en place un classeur disciplinaire « banque de données », composé de sites en lignes dans les différentes disciplines (tutoriels et exercices).

Constituer des boîtes à outils – une au CDI, quatre en salle des professeurs comprenant des jeux en mathématiques et en français (ressources : jeux au CDI – jeux sur le site académique – jeux que les professeurs utilisent et qu'ils souhaitent mutualiser) spécifiant les niveaux auxquels ils s'adressent. Ces jeux seront empruntés pour la séance et rapportés par l'encadrant Devoirs Faits.

Travailler la mémorisation : apprendre à apprendre, faire découvrir à l'élève les différents modes de mémorisation afin qu'il s'approprie celui qui est le mieux adapté à son fonctionnement et à ses besoins. On peut aussi demander aux élèves de « faire la leçon » aux autres.

Proposer un questionnaire pour aider les élèves à réviser une évaluation : que faut-il retenir pour réussir mon évaluation ? Quel critère puis-je mettre en œuvre pour savoir si j'ai réussi cette exercice ?...

Prévoir de la lecture, et proposer un travail sur l'oral régulier à travers des exposés, la réalisation d'articles de presse et de diaporamas.

Mettre en ordre les cahiers et les classeurs et vérifier entre élèves qu'ils sont complets.

DEVOIRS FAITS

Fiche de suivi de l'élève.....

Le de à suivi effectué par
M.....

Le de à suivi effectué par
M.....

Le de à suivi effectué par
M.....

Objectifs			
Préparer son cartable, prendre ses devoirs dans l'agenda.			
S'organiser dans sa semaine, dans ses devoirs, noter les cours.			
Apprendre une leçon.			
Préparer un contrôle, un bilan.			
Faire un devoir maison			
Préparer un exposé			
Finir ce qui n'a pas été terminé en classe.			
Appliquer une notion sur un exercice, réinvestir une notion.			
Assimiler, approfondir une notion.			
S'entraîner à l'oral : fluence en lecture, participation orale, exposé...			
Autre :			

Dispositifs d'accompagnement à la réussite des élèves

Dispositifs proposés :

Devoir fait : Remédiation, l'objectif est de pallier les lacunes que pourrait avoir votre enfant dans certaines disciplines et Approfondissement, l'objectif est de renforcer les connaissances de votre enfant.

D'COL : dispositif exclusivement réservé **aux élèves de 6^{ème}**, l'objectif est d'améliorer ses résultats et de renforcer les compétences et connaissances acquises en cours. C'est un dispositif d'aide de soutien et d'accompagnement numérique en Français, Mathématiques et Anglais.

SOS Brevet : dispositif réservé **aux élèves de 6^{ème}**, l'inscription se fait auprès de la vie scolaire

Passerelle : élèves de 6^{ème} désignés

Madame, Monsieur,

Les dispositifs d'accompagnement à la réussite des élèves commencent le **Lundi 28 septembre 2020** au collège selon les créneaux définis ci-dessous (fond blanc).

Responsable légal : NOM :Prénom :

Élève : NOM :Prénom :Classe :

Demande l'inscription de mon fils, ma fille, à un dispositif d'accompagnement à la réussite des élèves le :

Merci de mettre une croix dans le créneau (fond blanc) où vous souhaitez inscrire votre enfant en fonction de l'emploi du temps ou des créneaux proposés. Vous pouvez choisir plusieurs créneaux. Nous vous donnerons satisfaction dans la mesure du possible en fonction des demandes. Une réponse sera donnée à votre enfant par le biais d'une étiquette à coller dans son agenda avec les créneaux horaires retenus.

Collège	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-9h15					
9h15-10h35					
10h35-11h30					
11h30-12h15					
14h00-14h55					
14h55-16h05					
16h05-17h00					
17h15-18h15					

J'ai bien noté :

- que je dégage de sa responsabilité le collège pour le retour de mon enfant au domicile lorsqu'il n'a pas de cours après un dispositif d'accompagnement à la réussite des élèves;
- que lorsque mon enfant est inscrit, sa présence est obligatoire et qu'au bout de quatre absences non-justifiées, il sera exclu du dispositif d'accompagnement à la réussite des élèves pour laisser la place à d'autres.
- l'inscription au dispositif d'accompagnement à la réussite des élèves se fait pour un trimestre et ne peut être arrêté en cours de période sauf pour raisons jugées valables par l'équipe de direction.

Le présent bulletin d'inscription est à ramener au Secrétariat élèves.

Date :

Nom et Prénom :

Signature :

La mise en œuvre d'un atelier fluence

- **Informers les familles**
- **Organiser le travail au sein de la communauté éducative**
- **Prévoir un bilan**

Fonctionnement de l'aide à la lecture : la fluence

Voici un exemple possible d'organisation (à partir d'un exemple de l'académie de Grenoble), d'autres sont envisageables. Tout dépend des moyens mis en œuvre dans l'établissement. Dans l'exemple qui suit, les familles sont impliquées. La liaison se fait via un cahier « fluence » qui contient les textes à lire.

L'atelier consiste en 3 séances d'entraînement d'une demi-heure sur un même texte pendant une semaine, par groupe de 5 élèves. On demande également aux élèves de faire une séance de 3 lectures du texte à la maison, à haute voix, le week-end. Les textes changent chaque semaine et cela dure de 8 à 11 semaines.

Les séances sont animées par un adulte formé aux enjeux de la lecture.

1^{ère} séance :

Pour la 1^{ère} séance des semaines d'atelier, expliquer aux élèves que cette aide va leur permettre de lire de manière plus régulière (fluide) et plus rapide, ce qui va les aider dans toutes les disciplines et les mettre en confiance. Ce n'est pas évalué mais on vérifiera l'importance de leurs progrès à la fin de la fluence.

L'adulte lit une première fois le texte en respectant la ponctuation et de manière expressive pour que les élèves puissent le comprendre au mieux. Ceux-ci suivent la lecture sur le texte devant eux (fiche texte sans tableau).

Puis l'adulte leur demande d'expliquer le texte de manière très sommaire, pour vérifier sa compréhension globale : « qu'est-ce que cela raconte ? » Il faut ensuite s'assurer que le vocabulaire est bien connu en interrogeant sur les mots qui semblent moins fréquents.

Pour le texte « C'était un loup si bête », par exemple : qu'est-ce qu'un chevreau ? Qu'est-ce que ça veut dire : « chemin faisant », « consentit » ... ?

Essayer de réutiliser ou, mieux, de leur faire réutiliser le mot en contexte : le petit chat est un chaton, le petit de la chèvre est un chevreau...

Leur expliquer qu'ils vont lire, ensuite, le texte chacun à leur tour. Les mettre à l'aise, leur dire qu'on va les chronométrer pour voir leur évolution. Il ne s'agit pas de lire le plus vite possible mais le plus vite et le mieux possible (trop vite, ils vont se tromper et ne comprendront pas le texte). Les élèves qui ne sont pas en train de lire suivent attentivement la lecture de leur camarade.

À chaque lecture, l'adulte suit sur la « fiche texte avec tableau » prévue à cet effet, sur laquelle il aura inscrit le nom de l'élève et la date de la séance. Chaque « fiche texte avec tableau » ne sert que pour une séance et pour un élève. La lecture est chronométrée à partir du premier mot du texte (le titre n'est pas chronométré).

Chaque erreur est entourée (de couleur différente à chaque lecture), sauf si elle est rectifiée pendant la lecture, ainsi que tout mot non lu. À la fin, l'adulte inscrit le temps et le nombre d'erreurs dans le tableau.

L'adulte demande à l'élève de relire les mots qui ont été mal lus. Si le mot est relu correctement, s'abstenir de commentaires. S'il n'est pas relu correctement ou si la même erreur apparaît lors des lectures successives, on essaie de lui faire comprendre la nature de son erreur : confusion visuelle, confusion de sons, extrapolation du temps de conjugaison... Les camarades peuvent signaler les erreurs qu'ils ont repérées, à la fin de la lecture de leur camarade.

Lors de la première séance, l'élève lit deux fois le texte (chronométrer).

Penser à récupérer le texte de la semaine précédente chaque début de semaine et à le mettre au fond de la pochette.

Les autres séances :

L'élève lit 3 fois le texte en alternance avec ses camarades. Pour les élèves très faibles, ils peuvent ne lire que 2 fois s'ils sont fatigués.

Pour le déroulement, comme pour la 1^{ère} séance, sans lecture modèle de l'adulte ni explicitation des mots et du sens. Ne pas hésiter à regarder comment se sont déroulées les précédentes séances de la semaine : performances, absences...

Les élèves vont lire de mieux en mieux et on peut insister progressivement sur l'expressivité, la ponctuation...

Lors de la 3^{ème} séance : en fin de séance, donner le texte aux élèves en leur demandant de le lire 3 fois, à la maison, le week-end, et de le rapporter lors de la 1^{ère} séance de la semaine suivante. Préciser que les élèves peuvent faire ces lectures seuls ou avec leurs parents, le chronomètre n'est pas nécessaire.

2^{ème} semaine :

Même fonctionnement mais on change de texte et cela, pendant le temps de l'atelier.

En fin de période :

Le professeur fait passer aux élèves le test « Le roi gourmand » / « Le géant égoïste » ou un autre support en fonction du niveau » qu'ils ont passé avant le début de la fluence, afin de mesurer leurs progrès. Il est important de laisser une petite période de temps avant la reprise d'un cycle d'ateliers pour les élèves qui en ont besoin. Le protocole doit conserver son aspect attractif et ludique.

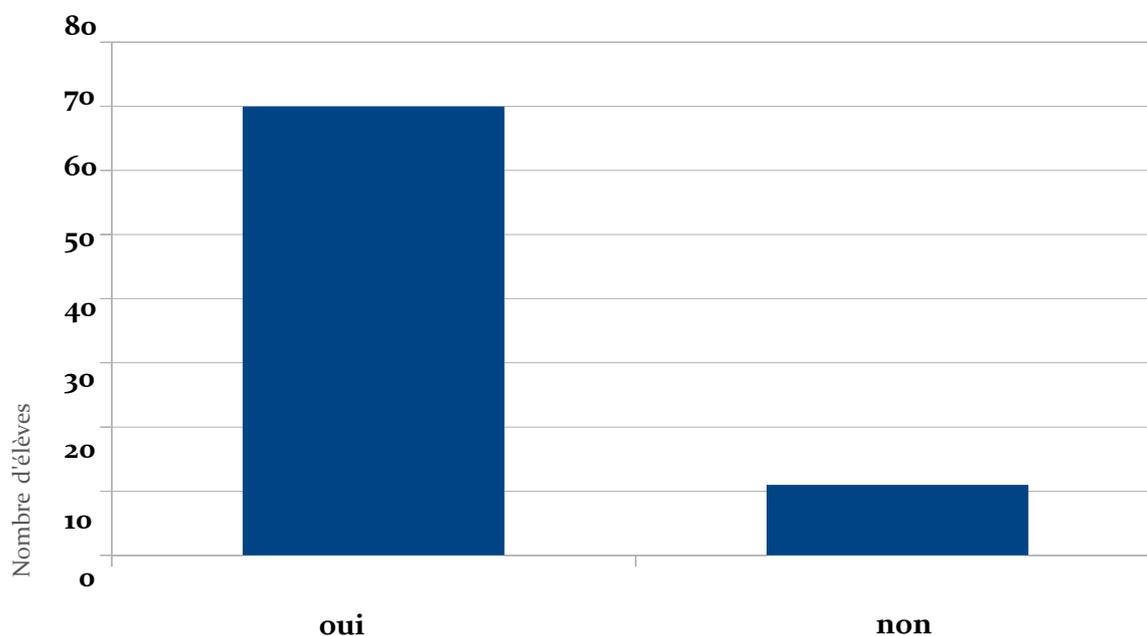
Ressources :

- Site Cogniscience : <http://www.cognisciences.com/>
- Une application en ligne pour préparer automatiquement les textes : <https://micetf.fr/fluence/>

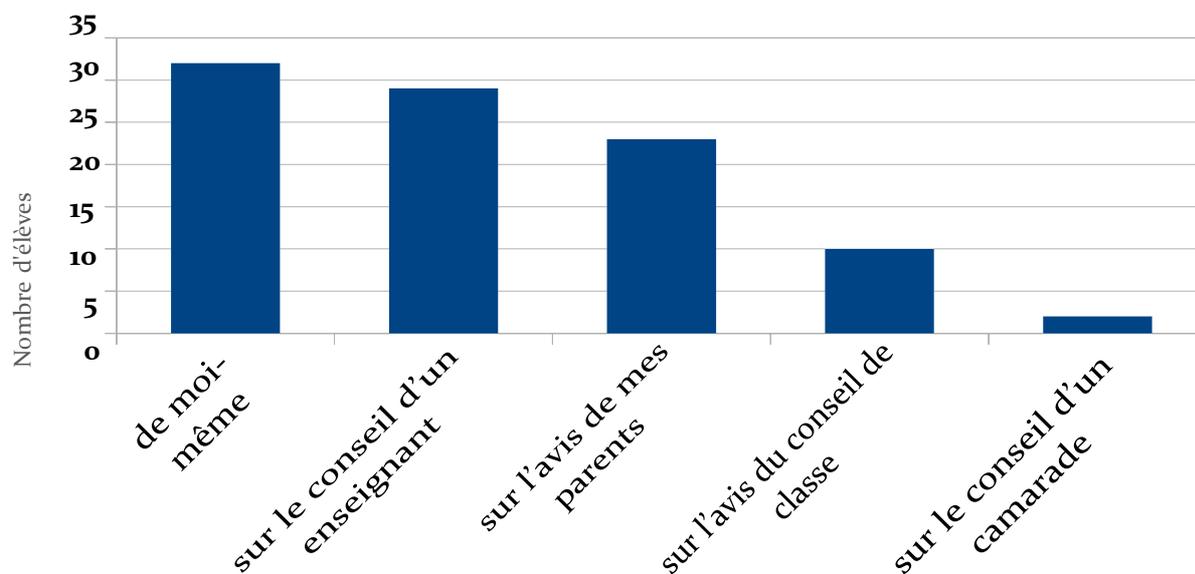
ANNEXES

Résultats du questionnaire « Devoirs Faits » proposé par un réseau aux élèves

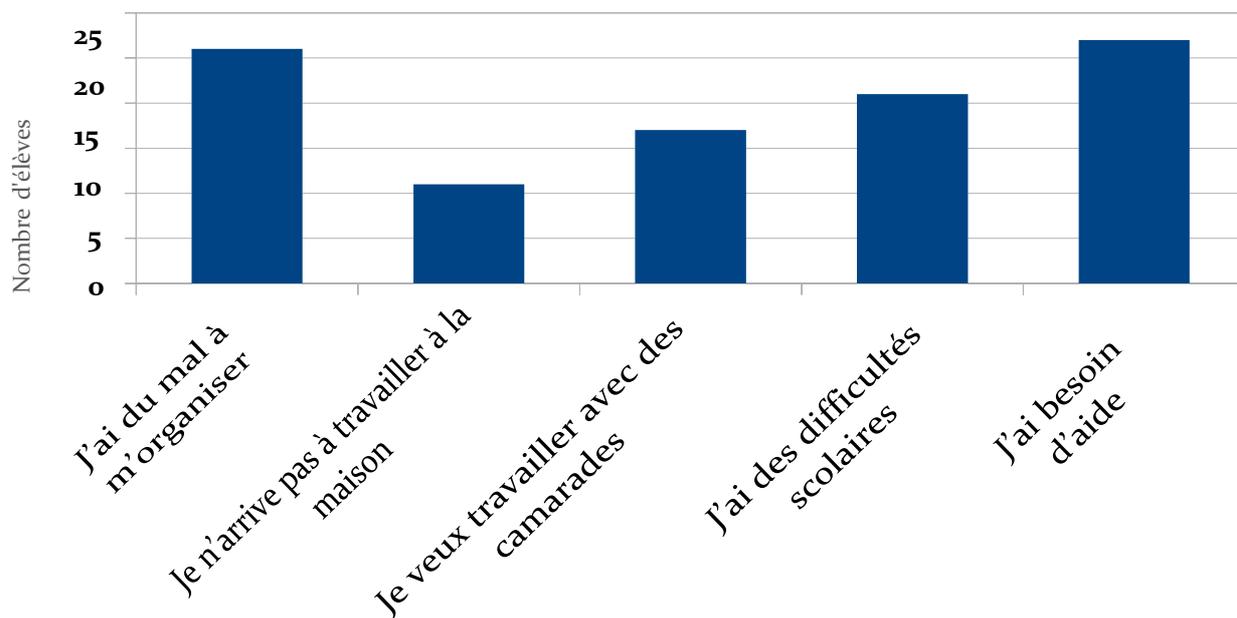
Trouves-tu le dispositif utile?



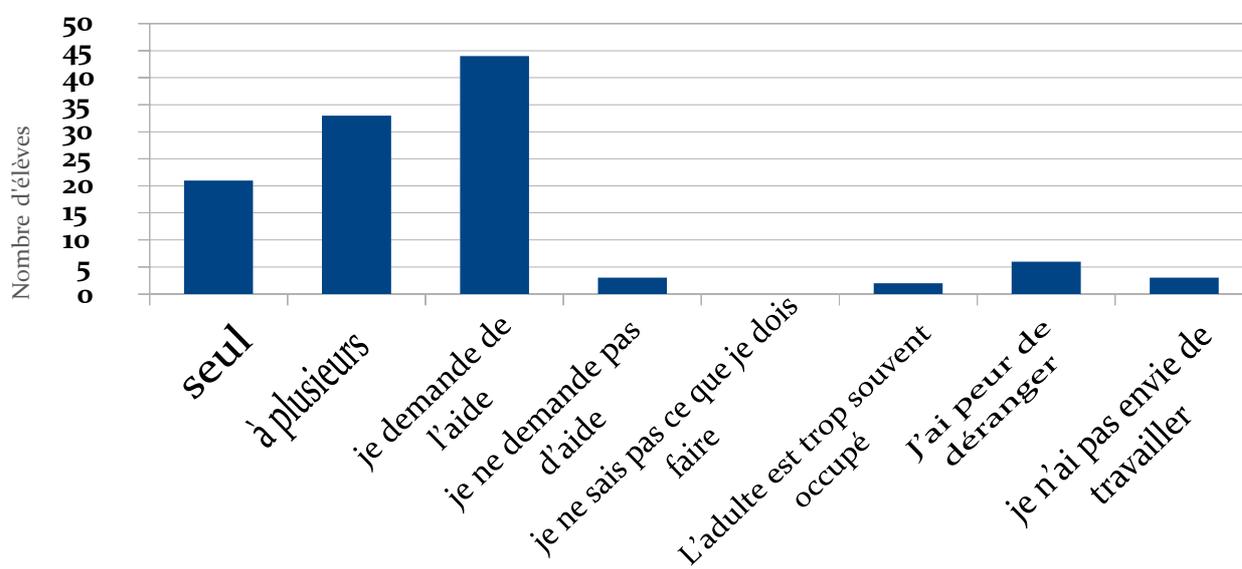
Je me suis inscrit à "Devoirs faits"



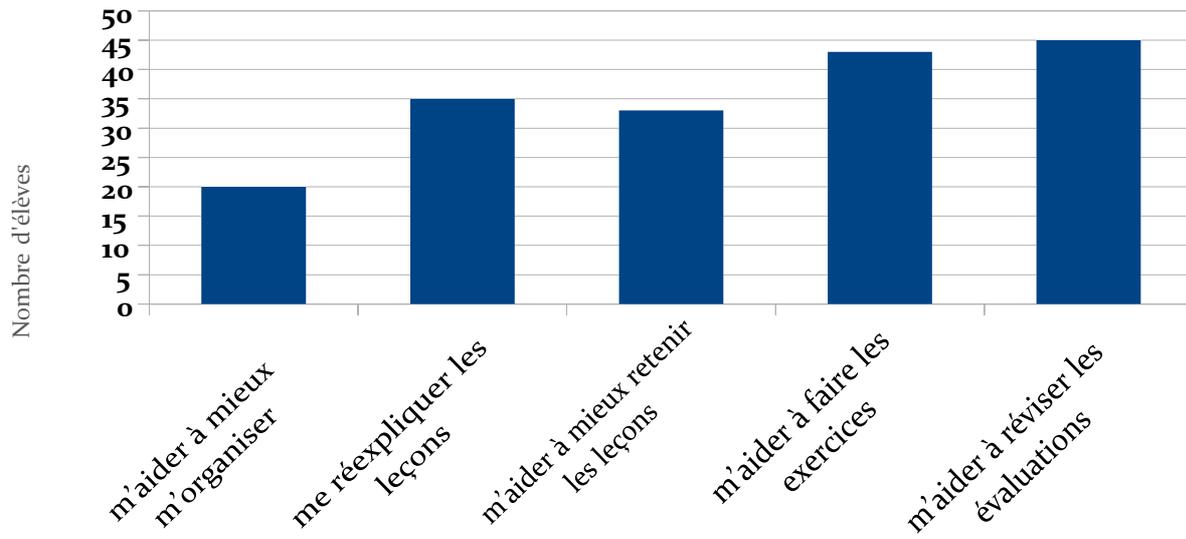
Je suis inscrit à "Devoirs faits" car :



Comment est-ce que tu travailles à "Devoirs faits"?



De quelle(s) aide(s) estimes-tu avoir le plus besoin?



RESSOURCES ISSUES DU PNF DEVOIRS FAITS

<https://eduscol.education.fr/527/seminaire-reussir-au-college-devoirs-faits>

• Académie de Poitiers : reprise systématique des leçons du jour

<https://www.youtube.com/watch?v=CCijqaYaWm8>

• Académie de Versailles : génially sur Devoirs Faits, plusieurs ressources

<https://view.genial.ly/602640a51dc449364ebd855d/horizontal-infographic-review-devoirs-faits-academie-de-versailles-pnf>

• Académie de Corse : réalisation de capsules méthodologiques par les élèves

<https://www.lenviedapprendre-formations.com/>

• Associations et Devoirs Faits : une vidéo qui présent les actions de l'AFEV

<https://view.genial.ly/602ce5c9095e2a0d8dfa84e3/video-presentation-devoirs-faits-afev-v1>

• Table ronde sur Devoirs Faits « Quelle dynamique de changements dans les établissements ? » <http://videos.cndp.fr/esen/fad/devoirs/dynamique.mp4>

• Table ronde : « Le sens des devoirs : enjeu pour l'ensemble du système scolaire. Devoirs faits : quels impacts sur les pratiques pédagogiques et sur les élèves ? »

http://videos.cndp.fr/esen/fad/devoirs/table_ronde_hazard.mp4

Parcours m@gistère académique « Enseigner en EP »

<https://magistere.education.fr/ac-montpellier/course/view.php?id=12060>

